Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501679-20251124-2025_068-DE

Martigné Ferchaud (35)
La Ville au Naturel

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 novembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 12 novembre 2025 s'est assemblé en mairie sous la présidence de M. Patrick HENRY, Maire

Présences : M. Joseph BODIN, M. Julien FREMONT, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI, Mme Carine MARSOLLIER, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZURAIS, Mme Claude MONHAROUL, M. Pierre RIX, Mme Carole ROINSON.

Absents/excusés : Mme Chrystelle BADOUD, M. Benjamin BOIXIÈRE, M. Sébastien BOUDET, Mme Véronique BRÉMOND, Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS, M. Johann CHEVALIER, M. Christophe COUPE, M. Stéphane GOSNIER, Mme Amandine LE MOULT, Mme Monique MOULIN, Mme Catherine THOMMEROT.

Procuration :
M. Sébastien BOUDET donne procuration à Mme Claude MONHAROUL
Mme Amandine LE MOULT donne procuration à M. Pierre RIX
Mme Monique MOULIN donne procuration à M. Julien FRÉMONT
Mme Catherine THOMMEROT donne procuration à M. Patrick HENRY
M. Johann CHEVALIER donne procuration à M. Yves MARTIN
Mme Christelle CAILLAULT-LEBLOIS donne procuration à Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
M. Benjamin BOIXIÈRE donne procuration à M. Joseph BODIN

Secrétaire de séance : M. Alain MALOEUVRE

2025/068	**Commande publique – Convention de mandat portant réalisation d'une opération d'éclairage public avenue du Maréchal Foch – Avenant n°1**

Rapporteur : Patrick HENRY

Par délibération n°2023.027 du 6 avril 2023, le conseil municipal a décidé la réalisation d'une opération de rénovation de l'éclairage public avenue du Maréchal Foch et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SDE35.

Les travaux ont presque entièrement été réalisés mais il reste une problématique technique qui empêche d'achever l'opération.

Le SDE35 nous a en effet fait part d'une problématique de neutre commun avec ENEDIS sur une ligne HTA qui passe à hauteur du poste cabane et qui oblige à demander une consignation à ENEDIS. Au vu des montants engendrés par cette consignation (environ 10 000 €), le SDE35 a trouvé une solution technique

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213501679-20251124-2025_068-DE

alternative consistant à déporter l'armoire A13 sur le PBA n°0331 à proximité, ce qui permet de résoudre le problème sur le projet.

Cette solution implique néanmoins une plus-value sur le coût financier final de l'opération.

Cette plus-value s'élève à 2 848,86 €, ce qui porte le montant total de la participation de la collectivité à 32 848,28 €.

Un avenant reprenant ces éléments nous a été transmis par le SDE35.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal transférant la compétence éclairage public au SDE35,

Vu la convention n°2023.046 signée le 12/04/2023 portant réalisation de l'opération d'éclairage public avenue du Marechal Foch,

Vu le projet d'avenant n°1 présenté par le SDE35.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

19 voix pour,

0 abstentions,

0 voix contre

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention 2023.046 avec le SDE35
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention 2023.046 avec le SDE35

Pour extrait conforme, le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Alain MALOEUVRE

Le Maire,
Patrick HENRY